

Le protocole :

- L'équipe ressource de circonscription (Elsa Alixant-Futin, Elise Bourlier, Marlène Desvaux, Hélène Guidoni, Caroline Lacroix, Philippe Roux) se tient disponible pour vous aider en cas de situation de harcèlement dans votre école
- Les documents pour mener la Méthode de Préoccupation Partagée sont disponibles sur demande
- Protocole, infographie, résultats de l'enquête passée l'an dernier, etc. Tout se trouve sur cette page Eduscol : <https://eduscol.education.fr/974/lutter-contre-le-harcèlement-entre-eleves>
- Rappels :
 - Conserver par écrit la trace et le traitement des situations et de leur suivi
 - Rédiger un fait établissement niveau 2 pour toute situation de harcèlement dans l'école

Ce qui change à la rentrée 2024

Toutes les écoles ont été labellisées au niveau 1 en juin 2024

Les directeurs et directrices d'école doivent initialiser l'année scolaire 2024-2025.

- Dans l'onglet administration, il leur est demandé de prendre en compte le niveau de labellisation acquis et ainsi s'engager dans le programme Phare.
- Toutes les données de l'année précédente sont conservées et doivent être mise à jour si cela est nécessaire.

Accès à la plateforme via Pratic +

bouton : Arena ext,

onglet enquêtes et pilotage,

programme pHARe

Les actions obligatoires

• L'organisation de **10 heures d'apprentissage annuelles** pour tous les élèves, sur la **prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales**

Ressources sur le padlet <https://padlet.com/elisebourlier/le-harc-lement-scolaire-dkayrabyolpkgg81->

Mot de passe : école

- Une participation obligatoire à un temps fort de l'année (cf. ci-dessous)
- Une information aux parents (réunion de rentrée, dépliants, communication autour des temps forts)

Les temps forts

Chaque école doit **obligatoirement participer** à l'un de ces temps forts :

- 7 novembre 2024 : **Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école**
- Octobre 2024 à janvier 2025 : **le prix "Non au harcèlement"**
- 11 février 2025 : **Safer Internet Day**, la journée internationale pour un Internet sans crainte